

Domaine : Sciences Humaines et Sociales Mention : Activités sportives Spécialité : Animation, gestion et organisation des Activités Physiques et Sportives :Activités aquatiques

RNCP10464 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	335, 335p
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Nantes
<http://www.univ-nantes.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

Ce professionnel possède une double compétence professionnelle nécessaire à l'exercice des métiers liés aux activités aquatiques (fonctions d'animateur ou d'enseignant sur les lieux de pratiques, fonctions de gestionnaire de structures aquatiques et de baignades en piscine ou en plein air).

Dans le domaine de l'encadrement :

- il conçoit et met en place au sein de structures particulières des actions pédagogiques répondant à la diversité des demandes locales,
- il assure l'enseignement de la natation à des publics divers: scolaires, bébés nageurs, femmes enceintes, troisième âge, personnes handicapés, etc,
- il anime des structures autour de projet de loisir,
- il coordonne les équipes d'intervenants.

Dans le domaine managérial :

- il coordonne les actions des personnes et les affectations des équipements,
- il assure la gestion des différents types d'entreprises et adapte les principes de gestion à l'établissement d'exercice,
- il travaille en concertation avec différentes structures.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées :

Il maîtrise les politiques sociales, les caractéristiques des institutions et des professionnels concernés par l'enseignement et l'animation de la natation, tant en milieu naturel qu'en structure aquatique.

Il adapte les pratiques didactiques et pédagogiques des activités de la natation en fonction des publics et de leurs difficultés.

Il applique les principes de gestion et de management en relation avec les tutelles.

Il veille au respect des normes d'hygiène et la sécurité des lieux de bains.

Il réalise aisément un sauvetage en milieu aquatique (réussite aux épreuves techniques prévues par l'arrêté du 15 mars 2010).

Il a une bonne maîtrise de la relation avec le public, en particulier dans l'aspect difficile que lui impose sa mission consistant à la fois à faire respecter le règlement et être un conseiller et/ou un animateur pédagogique.

Il assure une relation constante entre la structure et les élus, ou les responsables administratifs de la structure.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité

Structures sportives publiques ou privées spécialisées dans le domaine aquatique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :

Ce professionnel peut prétendre à un emploi de :

- Chef de bassin (prestataire de service et, responsable de l'animation, coordonnateur d'activités, gestionnaire de ressources humaines)
- Responsable d'un établissement (prestataire de service et, organisation et gestion de l'exploitation et des équipements)
- Animateur supérieur polyvalent
- Directeur de service
- Exploitant à titre privé

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnel(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Si l'ingénierie est prévue à cet effet

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-nantes.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10464/>